

COTATION PRESCRIRE

Nouvelles substances - Nouvelles indications

Notre appréciation globale (symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme) porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le malade, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : valeur absolue du médicament jugée sur sa balance bénéfices-risques, mais aussi valeur relative par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.



BRAVO : appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.



INTÉRESSANT : apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.



APORTE QUELQUE CHOSE : l'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.



ÉVENTUELLEMENT UTILE : intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.



N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU : il peut s'agir d'une nouvelle substance mais dans une classe déjà abondamment fournie et qui n'a pas d'intérêt clinique supplémentaire démontré ; ou bien, plus souvent, c'est une simple copie.



LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER : nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.



PAS D'ACCORD : médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

Substances copiées

Nous cotons sur 4 niveaux l'intérêt d'une substance, dans l'indication où cet intérêt est le plus grand : lire "les Copies du mois" dans ce numéro.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.



Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées au conditionnement.



Information restreinte aux éléments administratifs et à des données publiées.



Information minimale, limitée ou presque à des éléments administratifs.



Rétention d'information.

LE MOT DE GASPARD

Sérénité

Autoriser la vente de cannabis en pharmacie n'est pas anodin. Sa large utilisation "récréative" et illicite explique une certaine circonspection à l'égard de l'arrivée annoncée d'un médicament administrant du cannabis en pulvérisation buccale (Sativex®) (lire pages 246-250). Les uns y voient la banalisation, voire l'incitation à l'usage d'une drogue. D'autres, séduits par la rupture d'un interdit, parent ce médicament de toutes les vertus.

Pour ne pas se laisser mener par des a priori idéologiques, examinons d'abord avec rigueur et impartialité le dossier d'évaluation clinique. Il s'agit d'un médicament de forme particulière, préconisé à des doses précises, pour une indication donnée : le traitement de la spasticité chez quelques patients atteints de sclérose en plaques.

Examiner le dossier d'évaluation clinique doit se faire à charge et à décharge, en termes d'efficacité et d'effets indésirables. Sont alors listés de façon bien séparée, les faits établis, les inconnues persistantes pesant dans la balance bénéfices-risques, et les hypothèses en matière d'efficacité, et de risques déduits du mécanisme d'action supposé, de parentés pharmacologiques et d'études de pharmacologie animale.

Globalement, après examen du dossier d'évaluation clinique et avis de divers relecteurs spécialisés et non spécialisés, ce médicament paraît utile à quelques patients. À chacun d'en tirer ses propres conclusions avec les patients concernés. Bien sûr, un risque de dérives d'utilisation existe, mais il n'apparaît pas dépasser celui d'autres psychotropes.

Ne pas mélanger faits établis, incertains et hypothèses, prendre en considération les attentes des patients, sont les bases d'une prise de décision sereine.